

Les viagers immobiliers en France



Type de saisine : Autosaisine

Type de texte : Etude

Traité par : Section du Cadre de vie

Adopté le : 11/03/2008

Mandature : 2004-2010

Rapporteur :

Griffond Corinne

[Télécharger le texte](#)

[Télécharger la fiche de communication](#)

PRÉSENTATION

Les rentes viagères, parmi lesquelles se classent les retraites par capitalisation, sont le plus souvent la contrepartie du versement d'un capital "mobilier", sous forme d'une ou de plusieurs sommes d'argent. La rente versée en contrepartie de la vente d'un bien immobilier, connue depuis des siècles sous le nom de viager, est beaucoup moins répandue. Sur des bases différentes, le prêt viager hypothécaire, introduit il y a peu en France, peine quant à lui à se développer. Le CES s'attache à démontrer l'intérêt et la modernité de ces deux derniers produits proposés aux personnes âgées pour mobiliser leurs actifs immobiliers.

Descripteur Eurovoc :

propriété immobilière, vente, prêt, politique du logement, personne âgée, statistique, code civil, Royaume-Uni, États-Unis, France

Domaine Eurovoc :
Droit